



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.10

26 mai 2023

Français  
Original : Anglais

14<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024  
Point 31.4 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION  
DE LA GUITARE DE MER FOUISSEUSE (*Glaucostegus cemiculus*) À L'ANNEXE II ET  
DE LA POPULATION MÉDITERRANÉENNE DE CETTE ESPÈCE À L'ANNEXE I DE LA  
CONVENTION\***

Résumé :

Le Gouvernement d'Israël a soumis la proposition ci-jointe pour l'inscription de la guitare de mer fouisseuse (*Glaucostegus cemiculus*) à l'Annexe II et de la population méditerranéenne de la même espèce à l'Annexe I de la CMS.

\*Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION  
DE LA GUITARE DE MER FOUISSEUSE (*Glaucostegus cemiculus*) À L'ANNEXE II ET  
DE LA POPULATION MÉDITERRANÉENNE DE CETTE ESPÈCE À L'ANNEXE I DE LA  
CONVENTION**

**A. PROPOSITION**

Inscription de l'espèce *Glaucostegus cemiculus* à l'Annexe II et de la population méditerranéenne de l'espèce à l'Annexe I.

**B. AUTEUR DE LA PROPOSITION - Israël**

**C. JUSTIFICATIF**

**1. Taxonomie**

- 1.1 Classe des Chondrichthyes
- 1.2 Ordre des Rhinopristiformes
- 1.3 Famille Glaucostegidae
- 1.4 Genre, espèce, y compris auteur et année (nom accepté) : *Glaucostegus cemiculus* (Geoffroy Saint-Hilaire, 1817)
- 1.5 Synonymes scientifiques (noms non acceptés)
  - Rhinobathos cemiculus
  - Rhinobatos cemiculus
  - Rhinobatos cemiculus rasmus
  - Rhinobatos congolensis
  - Rhinobatos rasmus
  - Rhinobatus cemiculus
  - Rhinobatus congolensis
  - Rhinobatus rasmus
- 1.6 Noms vernaculaires
  - Anglais : Blackchin guitarfish
  - Français : guitare de mer fousseuse
  - Espagnol : Guitarra Barbanegra, Guitarró

**2. Aperçu**

L'espèce qui fait l'objet de la proposition (*Glaucostegus cemiculus*) est une raie de taille moyenne (jusqu'à 265 cm de long) ressemblant à un requin, connue de l'est de l'océan Atlantique, de la côte nord du Portugal à l'Angola, y compris la mer Méditerranée. Elle est présente dans les eaux côtières et les eaux du plateau continental, depuis la côte jusqu'à des profondeurs d'environ 80 m, sur des fonds sableux et vaseux, où elle se nourrit d'invertébrés benthiques.

Comme les autres membres de cette famille, *G. cemiculus* a une faible productivité biologique et une longue durée des générations (15 ans), produisant une portée par an (par naissance vivante) d'environ 5 à 20 petits, avec des variations en fonction de la région et de la taille de la femelle.

L'espèce a récemment été classée par l'UICN comme espèce en danger critique d'extinction au niveau mondial (Kyne & Jabado, 2019), étant donné que les populations ont subi une

réduction de 90 % en trois générations et qu'elles ont été éradiquées d'une grande partie de leur aire de répartition historique (notamment la mer Méditerranée).

Cette espèce est sympatrique dans la majeure partie de son aire de répartition, tout comme une autre espèce de guitare de mer, *Rhinobatos rhinobatos*, qui a été inscrite aux Annexes de la CMS en 2017. Cependant, l'état de conservation du *G. cemiculus*, plus grand, semble encore plus alarmant.

Il est bien connu que la migration saisonnière est liée au cycle annuel de reproduction, mais comme pour d'autres espèces de raies et de raies ressemblant à des requins qui sont déjà inscrites aux Annexes de la CMS, elle est peu décrite dans la littérature scientifique. Les femelles migrent vers des eaux peu profondes pour mettre bas, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux pêcheries côtières.

L'espèce fait l'objet d'une pêche ciblée et non ciblée intenses, en particulier la pêche artisanale illégale, non déclarée et non réglementée en Afrique de l'Ouest. Tous les membres de cette famille sont très prisés pour leurs ailerons de grande qualité, qui sont exportés vers l'Extrême-Orient. La viande est consommée localement.

### 3 Migrations

#### 3.1 Types de mouvements, distance, nature cyclique et prévisible de la migration

De nombreuses espèces de guitares de mer effectuent une migration saisonnière. Elles présentent un schéma de mouvement clair, basé sur leur cycle de reproduction, puisqu'elles se regroupent de manière saisonnière, les femelles se rendant dans des eaux peu profondes et relativement calmes pour mettre bas. Les mâles arrivent ensuite pour l'accouplement. Ce schéma de migration prévisible permet aux pêcheurs de cibler les adultes pendant cette phase critique de leur cycle de vie. Par exemple, *R. horkelli*, la guitare de mer brésilienne en danger critique, migre vers des eaux côtières d'une profondeur inférieure à 20 m de novembre à mars pour mettre bas (Pollom et al., 2020). Cette migration saisonnière vers les eaux peu profondes rend les guitares de mer particulièrement vulnérables aux activités de pêche au filet maillant et au chalut.

Le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest, les pêcheurs régionaux de Mauritanie, du Sénégal, de Guinée, de Guinée-Bissau et de Sierra Leone synchronisent leurs activités de pêche à la guitare de mer avec ce schéma de migration et ce comportement de reproduction prévisibles. Les pêcheurs ciblent *G. cemiculus* et d'autres espèces de guitares de mer lors de leur migration vers des eaux peu profondes pour mettre bas (Newell, 2017).

En Méditerranée orientale, les pêcheurs ont signalé des observations régulières de guitares de mer juvéniles chaque année entre juin et novembre au cours des quarante dernières années (Azrieli et al., en cours de révision). Une étude récente menée sur le littoral israélien a montré des changements saisonniers clairs au niveau de l'abondance de *G. cemiculus*, avec une forte abondance de la mi-août à septembre et une diminution des populations jusqu'à novembre (Azrieli et al., 2022). Apparemment, alors que les deux espèces sont sympatriques, *R. rhinobatos* reste dans des eaux plus profondes que *G. cemiculus* (Azrieli et al., 2022).

Dans le parc national du Banc d'Arguin, sur la côte ouest de la Mauritanie (Afrique de l'Ouest), on observe de nettes différences saisonnières au niveau du sex-ratio et de la maturité des individus dans les eaux côtières, les mâles et les femelles quittant la zone côtière lorsqu'ils sont matures. Les femelles matures reviennent en juillet pour la fin de leur période de gestation et les mâles matures reviennent en septembre pour se reproduire (Valadou et al., 2006).

Nous n'avons trouvé aucune donnée fiable dans la littérature scientifique permettant de déterminer dans quelle mesure les schémas migratoires saisonniers et prévisibles outrepassent également les frontières internationales. Toutefois, étant donné l'ancienne aire de répartition de l'espèce en Méditerranée et les migrations saisonnières attestées pour *G. cemiculus* à travers l'Afrique de l'Ouest, il est très probable que cette espèce traverse les frontières internationales de manière cyclique, en rejoignant et en quittant les eaux internationales. L'espèce est présente dans de nombreuses zones où les frontières internationales sont relativement proches les unes des autres. Il est donc évident que lorsque l'espèce quitte les eaux profondes (internationales) pour les zones de reproduction moins profondes, elle franchit des frontières internationales. Même sans preuve définitive du franchissement des frontières internationales lors des migrations, il ne fait aucun doute que la coopération internationale au titre de la CMS dans la mer Méditerranée et le long de la côte ouest de l'Afrique favorisera l'état de conservation de cette espèce en danger critique d'extinction.

### 3.2 Proportion de la population effectuant des migrations et raison pour laquelle il s'agit d'une fraction importante

Les femelles, qui semblent constituer la moitié de la population, effectuent des migrations vers des eaux peu profondes pour mettre bas lors des migrations saisonnières. Après la mise bas des femelles, les mâles migrent des eaux profondes vers les eaux peu profondes pour s'accoupler. Ce schéma migratoire saisonnier prévisible rend l'espèce très sensible au déclin dû à la pêche non réglementée.

## 4 Données biologiques (autres que la migration)

### 4.1 Répartition (actuelle et historique)

*G. cemiculus* est présent dans l'Atlantique, du nord du Portugal à l'Angola, ainsi que dans la mer Méditerranée, principalement le long de la côte nord-africaine et dans le bassin oriental. *G. cemiculus* possède une aire de répartition analogue à celle de *R. rhinobatos*, mais plus restreinte.

Au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, *G. cemiculus* était présent à travers tout le nord de la Méditerranée. Il est désormais rare de l'observer dans le nord et l'ouest de la mer Méditerranée, car il a été éradiqué des anciennes zones de son aire de répartition (Last et al., 2016).

Actuellement, le long des côtes européennes de la Méditerranée, il est signalé dans les eaux italiennes, notamment dans le sud, et autour des îles Baléares, mais il n'est pas signalé dans les eaux françaises. Dans le bassin méditerranéen oriental, l'espèce était historiquement commune du sud-est de la Turquie à Israël, et dans les eaux égyptiennes, où elle est encore présente. Le long de la côte nord-africaine, elle est présente au Maroc et dans le nord de la Tunisie (Newell, 2017).

### 4.2 Population (estimations et tendances)

La taille de la population est inconnue.

De nombreuses informations font état d'une réduction considérable de la taille de la population au cours des dernières décennies, notamment en Afrique de l'Ouest. Par exemple, Seidu et al. (2022) ont constaté que la plupart (71 %) des pêcheurs interrogés au Ghana ont déclaré que les captures des deux plus grandes guitares de mer (*G. cemiculus* et *R. rhinobatos*) ont diminué de 80 à 90 % selon eux.

Entre 1998 et 2003, cette espèce a été fortement ciblée dans le Banc d'Arguin, en Mauritanie. Des prises d'environ 400 tonnes par an ont été réalisées à l'aide de filets spécialisés. Au cours de cette période de capture ciblée, la réduction de la population est devenue évidente. Au début de la pêche, les pêcheurs capturaient des adultes, mais la majorité des captures étaient ensuite principalement composées d'individus immatures (M. Ducrocq comm. pers., 2006, cité dans Notarbartolo di Sciara et al., 2017).

La récente évaluation globale de l'UICN a conclu que *G. cemiculus* a subi une réduction de population de plus de 80 % au cours des trois dernières générations (45 ans) en raison des niveaux actuels d'exploitation (Kyne & Jabado, 2019).

#### 4.3 Habitat (description succincte et tendances)

Habitat de fond sableux et vaseux de la zone intertidale jusqu'à environ 80 à 100m.

#### 4.4 Caractéristiques biologiques

Morphologie : raie benthique ressemblant à un requin avec un corps modérément aplati, allongé, avec des ailettes pectorales légèrement agrandies, un disque presque triangulaire, deux nageoires dorsales presque égales, bien développées et bien séparées, et un museau allongé en forme de coin. La surface dorsale est brune et la face ventrale est blanche. On observe généralement une tache noirâtre sur le museau, notamment chez les juvéniles. Les arêtes rostrales sont étroitement séparées et se rejoignent presque à l'avant (voir fig. 1). Leurs lobes nasaux antérieurs s'étendent très peu, voire pas du tout, et leurs volets nasaux postérieurs sont étroits. Leur spiracle présente deux plis bien développés de taille à peu près identique. Ils ne présentent pas d'épine anale ou dorsale et possèdent des épines autour de la marge intérieure de leurs orbites, entre leurs spiracles, sur leurs épaules et le long de la ligne médiane de leur disque et de leur queue (Newell, 2017).

Les femelles arrivent à maturité plus tard que les mâles et deviennent plus grandes, la fécondité des femelles augmentant avec la taille (Capapé, & Zaouali, 1994). Cette espèce se reproduit par viviparité lécithotrophe selon un cycle de reproduction annuel, avec des portées de 5 à 12 petits vivants en Tunisie (Capapé, & Zaouali, 1994 ; Enajjar et al., 2012) et de 16 à 24 au Sénégal (Seck et al., 2004). En Israël, la taille à la naissance était comprise entre 23 et 36 cm et le poids entre 45 et 165 g (Azrieli et al., 2022). Les mâles atteignent la maturité à 2,9 ans et les femelles à 5,1 ans, avec une taille à la maturité de 198 cm TL pour les femelles (Enajjar et al., 2012), mais elle est probablement plus élevée, car l'espèce atteint une taille maximale supérieure.

La taille maximale est de 265 cm de longueur totale (TL) et augmente avec l'âge. La taille maximale et la taille maximale à maturité étaient historiquement plus élevées en Afrique de l'Ouest qu'en Méditerranée, mais on ne recense plus de captures récentes de grands individus en Afrique de l'Ouest.

La durée des générations était auparavant estimée à environ 5 à 10 ans (Notarbartolo di Sciara et al., 2016), mais celle-ci atteint désormais 15 ans (Kyne & Jabado, 2019).

#### 4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

Il consomme des invertébrés démersaux.

## 5. État de conservation et menaces

### 5.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN

Évaluation mondiale (Kyne & Jabado, 2019) : en danger critique d'extinction - CR A2d

### 5.2 Information équivalente liée à l'évaluation de l'état de conservation

S/O

### 5.3 Menaces pesant sur la population (facteurs, intensité)

#### Surpêche

L'effort de pêche et le nombre de pêcheurs ont augmenté au cours des dernières décennies dans la région de la CSRP (Afrique de l'Ouest), la demande de produits de requins et de raies ayant augmenté au cours de la même période en raison du commerce des ailerons de requins et de raies (Diop & Dossa, 2011).

Newell (2017) a mis en évidence l'effet significatif de la surpêche des deux espèces de guitares de mer migratrices (*G. cemiculus* et *R. rhinobatos*) en Afrique de l'Ouest :

« [...] en raison de la pression généralisée de la pêche ciblée, de la réduction des populations due à la pêche dans de nombreuses portions étudiées de l'aire de répartition de ces espèces, et de la nature migratoire des pêcheries de requins le long de la côte ouest-africaine, nous concluons que la surexploitation commerciale contribue de manière significative au risque d'extinction de ces espèces dans cette portion de leur aire de répartition ».

#### Demande

Les ailerons « blancs » des raies ressemblant à des requins (notamment les poissons-scies, les raies Wedgefish et les guitares de mer) sont considérés comme les ailerons de meilleure qualité pour la consommation humaine et sont parmi les plus prisés du commerce international d'ailerons de requins (Last et al., 2016). La viande est de très bonne qualité et est généralement consommée localement. L'effort de pêche et le nombre de pêcheurs ont augmenté au cours des dernières décennies dans toute l'Afrique de l'Ouest, car la demande de produits de requins et de raies a augmenté au cours de la même période en raison du commerce d'ailerons de requins. Les requins et les raies, notamment *G. cemiculus*, sont souvent ciblés et sont aujourd'hui fortement exploités dans toute la région par les pêcheries au filet et au chalut, ce qui entraîne une surpêche. Les grandes nations de pêche régionales, notamment la Mauritanie et le Sénégal, ont connu une augmentation significative des activités de pêche depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, alors que des flottes de pêche artisanale et industrielle considérables opèrent dans les eaux au large de l'Afrique de l'Ouest (Sall et al., 2021).

#### Autres pressions anthropiques

Outre la pression de la pêche, les populations de ces espèces sont sensibles à diverses conséquences anthropiques au niveau local. Puisque les zones côtières constituent un habitat essentiel pour ces espèces, les activités anthropiques le long du littoral (telles que l'expansion des infrastructures, la pollution, le tourisme et les activités aquatiques) les exposent à des risques encore plus sérieux (Bradai et al., 2012 ; Wosnick et al., 2018).

#### 5.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Le caractère saisonnier des migrations liées au cycle de reproduction dans la pêche ciblée est particulièrement néfaste, car les femelles gravides sont relativement faciles à capturer dans les zones côtières peu profondes où elles migrent pour mettre bas, ce qui rend la pêche particulièrement non durable.

#### 5.5 Exploitation nationale et internationale

L'espèce est ciblée en Afrique de l'Ouest, principalement pour ses ailerons très prisés, qui sont exportés vers l'Extrême-Orient. La viande semble être utilisée localement. Il existe des pêcheries ciblées pour la viande dans certains pays du sud et de l'est de la Méditerranée et on enregistre aussi occasionnellement des captures accessoires.

### 6. Niveau de protection et gestion de l'espèce

#### 6.1 Niveau de protection nationale

Bien que tous les pays de son aire de répartition disposent de zones marines protégées ainsi que d'une législation relative aux activités de pêche (y compris des restrictions sur les engins de pêche et des zones d'interdiction de chalutage dans les eaux côtières), les pêcheries capturant *G. cemiculus* sont généralement mal gérées dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce et il est peu probable que la pression de la pêche diminue dans un avenir proche.

En Mauritanie, la capture des élastrorhanches n'est autorisée que deux mois par an et les guitares de mer représentent l'une des plus grandes proportions d'espèces capturées dans ce pays (Leurs, 2018).

Le Sénégal a fixé une taille limite pour *G. cemiculus* : 106 cm pour les mâles et 100 cm pour les femelles.

Seuls quelques pays (comme Israël et la Turquie) interdisent purement et simplement la pêche aux raies et les considèrent comme des espèces protégées. Il semble qu'aucun pays ne possède de restrictions spécifiques concernant *G. cemiculus*.

Les États-Unis ont déclaré deux espèces de guitares de mer, *G. cemiculus* et *R. rhinobatos*, comme « menacées » en vertu d'une loi fédérale intitulée « Endangered Species Act » (NOAA Fisheries, 2017). Même si ces espèces ne sont pas présentes dans les eaux territoriales des États-Unis, cette inscription permet de lutter contre le commerce illégal de ces espèces à destination et à l'intérieur des États-Unis et de sanctionner les activités illégales relatives à ces espèces perpétrées par des citoyens des États-Unis partout dans le monde.

#### 6.2 Niveau de protection internationale

*R. rhinobatos*, une espèce sympatrique en danger critique d'extinction, a été inscrit à l'Annexe II de la CMS lors de la COP12 en 2017, tandis que sa population méditerranéenne a été inscrite simultanément à l'Annexe I de la CMS. Au vu des menaces et de l'état de conservation analogues, *G. cemiculus* fait désormais l'objet d'une proposition pour les mêmes inscriptions.

Toutes les espèces du genre *Glaucostegus* spp. (qui comprend *G. cemiculus*) sont inscrites à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis 2019. Par conséquent, les exportations de poissons vivants et des éléments et dérivés nécessitent un avis de commerce non

préjudiciable et un permis d'exportation CITES délivré par le pays exportateur. Les importations en provenance de zones situées en dehors des eaux territoriales nécessitent un certificat d'introduction en provenance de la mer CITES.

*G. cemiculus* est inscrit à l'Annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB) de la Convention de Barcelone. Cette inscription établit en même temps les restrictions qui incombent aux membres de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) : conformément à la Recommandation CGPM/36/2012/1 (qui est contraignante pour les États membres de la CGPM), les espèces ne sont pas détenues à bord, transbordées, débarquées, transportées, stockées, vendues ou exposées ou mises en vente, et sont relâchées indemnes et vivantes, dans la mesure du possible.

Au sein de l'UE, les requins peuvent être pêchés, mais l'enlèvement des nageoires est illégal.

D'après les informations disponibles, ces réglementations sont probablement inadéquates ou mal appliquées dans des portions clés de l'aire de répartition de cette espèce et l'incidence de nombreuses pêcheries sur cette espèce est mal contrôlée. En outre, certaines zones de l'aire de répartition de cette espèce connaissent une augmentation des populations humaines et une dégradation accrue de la zone côtière, bien que l'ampleur de cette menace pour cette espèce soit inconnue à l'heure actuelle. Ainsi, la menace future que représente la pression continue de la pêche industrielle et artisanale contribue probablement de manière significative au risque d'extinction de *R. cemiculus*, et il n'existe aucune réglementation susceptible de réduire cette menace et d'inverser le déclin de cette espèce. (Newell, 2017).

### 6.3 Mesures de gestion

Aucune.

### 6.4 Conservation de l'habitat

En tant qu'espèce littorale, la présence de régions de non-prélèvement peu profondes, telles que les zones marines protégées, lui serait bénéfique, pour autant que l'application de la réglementation soit effective dans ces habitats, notamment dans les zones peu profondes utilisées comme zones de reproduction.

### 6.5 Suivi de la population

Les données sur les débarquements sont consignées par la FAO et divers organismes régionaux de pêche, mais elles sont très imprécises, en particulier dans les zones où des pêcheurs artisanaux réalisent la majorité des captures. En outre, les rapports n'établissent pas toujours une distinction précise entre les données de capture d'espèces analogues, qui sont souvent groupées.

Quelques études observationnelles et études par marquage de l'espèce ont été réalisées in situ, comme celles d'Azrieli et al. (2022), mais aucun suivi à grande échelle de cette espèce n'a été effectué.



## 7. Effets de l'amendement proposé

### 7.1 Avantages prévus de l'amendement

Il faut espérer que cette inscription incite les organismes de pêche régionaux des États de l'aire de répartition à garantir une meilleure durabilité de la pêche et à réduire la pression de pêche exercée sur cette espèce en danger critique d'extinction.

Après son inscription à l'Annexe II de la CMS, *G. cemiculus* devrait également être inscrit à l'Annexe 1 du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE requins) de la CMS.

### 7.2 Risques potentiels de l'amendement

Aucun risque n'est attendu.

### 7.3 Intention de l'auteur de la proposition concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

Sans objet.

## 8. États de l'aire de répartition

Albanie ; Algérie ; Angola ; Bénin ; Bosnie-Herzégovine ; Cabo Verde ; Cameroun ; Chypre ; Congo ; Croatie ; Côte d'Ivoire ; République démocratique du Congo ; Égypte ; Espagne ; Guinée équatoriale ; France ; Gabon ; Gambie ; Ghana ; Grèce ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Israël ; Italie ; Liban ; Liberia ; Libye ; Malte ; Maroc ; Mauritanie ; Monaco ; Monténégro ; Nigeria ; Portugal ; Sénégal ; Sierra Leone ; Slovénie ; République arabe syrienne ; Togo ; Tunisie ; Turquie.

## 9. Consultations

Les auteurs de la proposition ont rédigé une lettre de consultation qui a été envoyée à tous les États de l'aire de répartition par le Secrétariat. Les réponses figurent en annexe de la présente proposition.

Les auteurs de la proposition ont également consulté le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN ainsi que divers experts du monde universitaire et des ONG.

## 10. Remarques supplémentaires

## 11. Références

- Azrieli, B., A. Scheinin et D. Tchernov. (2022). Abundance, Habitat Use and Movement Patterns of the Blackchin Guitarfish *Glaucostegus cemiculus*. Mémoire de maîtrise non publié, [en hébreu], Morris Kahn Marine Research Station, Leon H. Charney School of Marine Sciences, University of Haifa, Israël.
- Azrieli, B., A. Scheinin et D. Tchernov. (en cours de révision). First documentation of nearshore nursery grounds for the blackchin guitarfish (*Glaucostegus cemiculus*) in Israel.
- Bradai, M. N., Saidi, B. et Enajjar, S. (2012). Elasmobranchs of the Mediterranean and Black Sea: Status, Ecology and Biology. Analyse bibliographique. CGPM.
- Capapé, C. et Zaouali, J. (1994). Distribution and reproductive biology of the blackchin guitarfish, *Rhinobatos cemiculus* (Pisces: Rhinobatidae) in the Tunisian waters. Australian Journal of Marine and Freshwater Research 45, pp. 551-561.
- Diop, M. et Dossa, J. (2011). 30 années d'exploitation des requins en Afrique de l'Ouest : trajectoires des pêcheries, évolution des captures et état de conservation des requins dans les pays

- membres de la Commission sous-régionale des pêches. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.cms.int/sites/default/files/publication/Booklet\\_Requins\\_%20FiBA\\_Requin\\_Fr\\_WEB\\_BaT.pdf](https://www.cms.int/sites/default/files/publication/Booklet_Requins_%20FiBA_Requin_Fr_WEB_BaT.pdf).
- Enajjar, S., M.N. Bradai et A. Bouain (2012.) Age, growth and sexual maturity of the blackchin guitarfish *Rhinobatos cemiculus* in the Gulf of Gabès (southern Tunisia, central Mediterranean). *Cah. Biol. Mar.* 53, pp. 17- 23.
- Kyne, P.M. et Jabado, R.W. (2019). *Glaucostegus cemiculus* (évaluation mondiale). Liste rouge des espèces menacées de l'UICN de 2019 :e.T104050689A104057239. Consultée en mai 2023.
- Last, P.R., W.T. White, M.R. de Carvalho, B. Séret, M.F.W. Stehmann et G.J.P. Naylor (2016). Rays of the world. CSIRO Publishing, Comstock Publishing Associates. pp. i-ix, pp. 1-790.
- Leurs, G. (2018). Elasmobranchs of the Banc d'Arguin: conservation and ecological importance. p. 249 in: C. R. F. de Moraes et al. (eds.). Abstract book, Sharks International Conference (João Pessoa, Brazil, 3-8 juin 2018), Publ. Editora UFPB.
- Newell, B.M. (2017). Status Review Report of Two Species of Guitarfish: *Rhinobatos rhinobatos* and *Rhinobatos cemiculus*. Report to National Marine Fisheries Service, Office of Protected Resources, National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), Washington DC, États-Unis.
- NOAA Fisheries (2017). Final Rule to List Two Guitarfishes as Threatened Under the Endangered Species Act. Final Rule (82 FR 6309, 19 janvier 2017).
- <https://www.federalregister.gov/documents/2017/01/19/2017-00680/endangered-and-threatened-wildlife-and-plants-final-rule-to-list-two-guitarfishes-as-threatened>
- Notarbartolo di Sciara, G., Bradai, M.N., Morey, G., Brahim, K., Camara L., Litvinov, F., Dulvy, N. Doumbouya, F., Ducrocq, M., Heenan, A. et Sidi, N. (2017). *Glaucostegus cemiculus* (évaluation mondiale). Liste rouge des espèces menacées de l'UICN de 2016.
- Pollom, R., Barreto, R., Charvet, P., Chiamonte, G.E., Cuevas, J.M., Herman, K., Martins, M.F., Montealegre-Quijano, S., Motta, F., Paesch, L. et Rincon, G. (2020). *Pseudobatos horkelii*. Liste rouge des espèces menacées de l'UICN de 2020 :e.T41064A2951089. Consultée en mai 2023.
- Sall, A., P. Failler, B. Drakeford et A. March (2021). Fisher migrations: social and economic perspectives on the emerging shark fishery in West Africa. *African Identities* 19(3), pp. 1-13.
- Seck, A.A., Diatta, Y., Diop, M., Guélorget, Reynaud, C. et Capapé, C. (2004). Observation on the reproductive biology of the blackchin guitarfish, *Rhinobatos cemiculus* Geoffroy Saint-Hilaire, 1817 (Chondrichthyes, Rhinobatidae) from the coast of Senegal (eastern tropical Atlantic). *Scientia Gerundensis* 27, pp. 19-30.
- Seidu, I., Cabada-Blanco, F., Brobbey, L. K., Asiedu, B., Barnes, P., Seidu, M. et Dulvy, N. K. (2022). "Every fish in the sea is meat and so are guitarfishes": Socio-economic drivers of a guitarfish fishery in Ghana. *Marine Policy*, 143, pp. 105-159.
- Valadou, B., Brêthes, J.-C. et Ihejij, C.A.O. (2006). Observations biologiques sur cinq espèces d'Élasmobranches du Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie). *Cybium*, 30, pp. 313-322.
- Wosnick, N., Awruch, C. A., Adams, K. R., Gutierrez, S. M. M., Bornatowski, H., Prado, A. C., et Freire, C. A. (2018). Impacts of fisheries on elasmobranch reproduction: high rates of abortion and subsequent maternal mortality in the shortnose guitarfish. *Animal Conservation*, pp. 1-9.

**ANNEXE**

Des réponses à la lettre de consultation du Secrétariat ont été reçues de l'Albanie et du Royaume-Uni, à savoir :

1. Albanie

En ce qui concerne la première espèce *Glaucostegus cemiculus*, selon nos experts nationaux, elle n'a pas été observée dans les eaux territoriales albanaises ou le long de la côte, même si nous reconnaissons qu'elle est, comme d'autres espèces de guitares de mer de la famille des Rhinobatidae, en danger critique d'extinction.

Il en va de même pour *Rhinoptera marginata*, qui est une espèce très rare et dont la présence n'a jamais été confirmée ou documentée en Albanie.

Par conséquent, pour les espèces susmentionnées, étant donné que nous ne disposons d'aucune preuve de présence ou d'information, nous sommes dans l'impossibilité de formuler un avis quant à l'opportunité de leur inscription.

En ce qui concerne *Aetomylaeus bovinus*, il existe des preuves de présence en Albanie durant la période d'octobre à décembre, indiquant même que cette espèce est en danger critique d'extinction. Pour cette espèce, nous considérons comme utile son inscription aux annexes correspondantes.

Klodiana Marika

2. Royaume-Uni

En bref, compte tenu du temps disponible, nous soumettons les commentaires suivants à votre considération :

Les trois espèces sont en danger critique d'extinction, ce qui répond au critère d'état de l'Annexe I, mais il manque des informations relatives à leurs migrations, qui devraient être incluses pour démontrer en quoi les espèces répondent au critère migratoire.

Il serait utile d'inclure des informations concernant les avantages des propositions d'inscription, par exemple, la combinaison de la proposition d'inscription avec une action concertée.

Enfin, nous aurions préféré consulter les documents de proposition eux-mêmes, en plus de la lettre, et nous souhaiterions les analyser avant de prendre une décision concernant un éventuel soutien à ces propositions.

Rhiannon Hudson-Jones  
 Team Leader, CITES & CMS  
 International Biodiversity and Wildlife (IBW)  
 International Biodiversity and Climate Directorate (IBC)  
 Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales